PARCOURS DE PÊCHE

69

NO-KILL BLACK-BASS

Parcours de PÊCHE 69
NO-KILL
Black-bass

Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

www.peche69.fr

69
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

UN NO-KILL, C'EST QUOI?

Cette pratique, appelée « catch and release », consiste à relâcher volontairement et systématiquement les poissons pêchés, qu'ils atteignent ou non la taille légale de capture fixée par la réglementation. On parle également de «graciation», de «prendre et relâcher», c'est une pratique développée par les pêcheurs sportifs américains d'abord pour les salmonidés, puis pour d'autres espèces.

LES RECOMMANDATIONS

- Manipuler le poisson avec précaution.
- Pour décrocher plus rapidement les poissons: hameçon sans ardillon recommandé.
- Plus le combat sera court et moins le poisson sera fatigué ce qui lui garantira des conditions de survies maximales.
- Mouiller vous les mains (et votre épuisette) avant de manipuler le poisson.
- En cas de photographie, le faire rapidement et assurez-vous de préparer le matériel avant de sortir le poisson de l'eau.
- Réoxygéner le poisson par un léger mouvement de va et vient si besoin, tête face au courant et attendez que ce soit lui qui parte de vos mains.

LES OBLIGATIONS

L'espèce est soumise à une période de pêche lui permettant de se reproduire dans les meilleures conditions. Même si ces parcours sont en No-kill, il faudra respecter les périodes autorisées pour la pêche de ce poisson (se référer à la réglementation départementale annuelle)

Le saviez-vous?

Le black-bass se reproduit aux mois de mai et juin suivant la température de l'eau qui doit être supérieure à 15°C. Durant cette période, le mâle prépare un nid en forme de cuvette où la femelle dépose ses oeufs. La ponte est farouchement gardée par le mâle qui protège ensuite les alevins durant 2 à 3 semaines. De préférence, évitons de le déranger durant cette période ou l'espèce est vulnérable!

LES PARCOURS

10 parcours de pêche où le black-bass est en no-kill, vous sont actuellement accessibles dans le département du Rhône avec une belle population de poisson. Ils sont très complémentaires, avec des caractéristiques très différentes, de la grande gravière aux petits plans d'eau familiaux. Ces spots de pêche sont tous accessibles avec une carte de pêche du département du Rhône et sont classés en 2ème catégorie.

LAC DES SAPINS à Culblize

Plan d'eau de 38 hectares. Une mise à l'eau permet de pêcher en barque avec moteur électrique ainsi qu'en float tube toute l'année.

BOISTRAY à Saint Georges de Reneins

Plan d'eau de 14ha, situé en bordure d'autoroute mais relativement calme. L'eau est très claire, la pêche à vue y sera passionnante.

AZOLE AMONT à Propières

Plan d'eau de 0,6ha, équipé d'un abri, le camping est juste à côté. Cadre agréable et reposant, idéal pour passer une journée en famille.

CHAMALAN à Quincieux

Plan d'eau de 1,9ha, en connexion directe avec la Saône par un chenal.

LA GRAVIÈRE à Belleville-sur-Saône

Plan d'eau de 7ha, en connexion directe avec la Saône par un chenal.
Navigation moteur thermique.

VARAGNAT - NOYER - L'ARGENTIÈRE Sainte-Foy-l'Argentière

3 Plans d'eau de moins de 1ha, situé en plein coeur des Monts du Lyonnais. Les berges sont très faciles d'accès et dégagées.

COLOMBIER à Anse

Ce plan d'eau de 68 ha est une ancienne gravière réaménagée avec des eaux limpides. Une mise à l'eau permet de pêcher en barque avec moteur électrique ainsi qu'en float tube. De nombreuses caches ont été installées sur le site (arbres immergés).

PARC TÊTE D'OR à Lyon

Le plan d'eau de 17 ha se situe dans le parc de la tête d'or avec ses multiples activités: pédalos, rosalies, zoo,...
La pêche est autorisée pendant les horaires d'ouverture du parc et sur les sites réservés exclusivement à cette activité. La pêche avec des poissons comme esche est interdite. L'apport de poissons extérieurs au milieu est prohibé.

No-kill sur toutes les espèces.

AAPPMA GESTIONNAIRE

- FDAAPPMA69: Tél. 04 72 18 01 80 federation@peche69.fr
- ALYVAL (Parc de la Tête d'Or & Chamalan): Tél. 06 20 62 58 15 alyval69@gmail.com
- Anse (Colombier): Tél. 06 61 64 54 32 aappmaanse@yahoo.fr
- Belleville-sur-Saône (La Gravière): Tél. 06 70 70 98 95 oviste.reynold@orange.fr
- Saint-Georges-de-Reneins (Boistray): Tél. 06 71 71 16 22 sussetto.jean-pierre@orange.fr
- Sainte-Foy-l'Argentière (Varagnat): Christian BERGER 04 74 26 20 68 lesamisdelahautebrevenne@gmail.com
- Haut Sornin (Azole Amont) : Eric LAVENIR 06 33 07 99 18 assorninsreunis@orange.fr

SE RESTAURER / S'HÉBERGER / SE DIVERTIR

- Office de Tourisme du Beaujolais vert
Le Bancillon - Lac des Sapins, entrée digue 69550 Cublize
Tél. 04 74 89 58 03 accueil@beaujolaisvert.com
www.beaujolaisvert.com
- Office de Tourisme destination Beaujolais
Maison du Tourisme, 96 Rue de la Sous-Préfecture, 69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 07 27 40 contact@destination-beaujolais.com
www.destination-beaujolais.com
- Office de Tourisme des Monts du Lyonnais
218 rue du Lavoir - 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset
Tél. 04 74 70 58 08 - Mail : accueil.saintlaurent@montsdulyonnaistourisme.fr
www.montsdulyonnaistourisme.fr
- Office du Tourisme et des congrès de la Métropole de Lyon
Place Bellecour, 69002 Lyon
Tél. 04 72 77 69 69
www.lyon-france.com

© Illustrations NOWAKOVSKI - FNPF Photos: MADELON - FNPF ; FDAAPPMA 69 Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
pour la pêche et la protection du milieu aquatique
1 allée du levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
04 72 18 01 80 - federation@peche69.fr

www.peche69.fr